

newsletter

Un ordre mondial fondé sur les droits humains et la démocratie

05

Terrorisme, discrimination, pauvreté. Tels étaient les trois grands problèmes de société au cœur des débats du Forum mondial des droits de l'homme qui s'est déroulé à Nantes du 16 au 19 mai 2004. Ce Forum, organisé par la ville de Nantes à l'initiative et avec le soutien de l'UNESCO, s'est ainsi efforcé de s'attaquer à quelques-uns des défis auxquels sont confrontés les droits humains aujourd'hui.

Ces défis – interdépendants – sont de taille. Certes, la chute du mur de Berlin, en 1989, a fait naître l'espoir d'un nouvel ordre international fondé sur la liberté, l'égalité et la solidarité. Mais en même temps, elle a ouvert la vue sur d'autres murs, ceux de la pauvreté, de l'intolérance, de l'indifférence et de l'hypocrisie. Quatre murs qui enferment la moitié de nos compatriotes terriens dans le besoin et le déni des libertés. Comment s'étonner que, dans un monde où une partie significative de l'humanité est traitée comme du surplus, où elle se sent inutile ou exclue, la violence aveugle règne ? Nous vivons en effet une période dangereuse pour l'humanité, caractérisée par la confusion : confusion idéologique, confusion identitaire, confusion des valeurs et confusion de priorités. Sortir de cette impasse requiert un investissement dans la réflexion, une place prioritaire donnée à l'éthique et à la raison. Aucun martien ne viendra à notre secours.



p. 3 **Éthique** Premier lauréat du prix Avicenne • Session extraordinaire de la COMEST • Vers des normes universelles en bioéthique
• L'eau et la gouvernance : cinq cas d'étude • / p. 5 **Entretien** Nigel Harris / p. 9 **Transformations sociales** Migration et multiculturalisme
• Ensemble avec les migrants ? • Villes du Sud : le rôle de la recherche scientifique dans le développement urbain • Le point de vue des
jeunes d'Asie / p. 12 **Dossier Démocratie** L'UNESCO et la démocratie : quelle stratégie ? Promouvoir la démocratie dans les sociétés post-
conflit : • Formation à la citoyenneté et à la démocratie / p. 18 **Droits humains** Un nouveau réseau de recherche pour l'Amérique Latine
• La commission de la condition de la femme • Éradication de la pauvreté dans la perspective des droits humains / p. 22 **Publications** /
p. 24 **Prochain numéro** Forum mondial des droits de l'homme à Nantes • Agenda

→ C'est pourquoi je me suis réjoui de voir près de mille personnes issues de 80 pays venir au Forum mondial des droits de l'homme pour discuter, débattre, questionner, écouter et partager leurs expériences et leur expertise dans une volonté de faire progresser un ordre mondial fondé sur les droits humains. Pour la première fois, tous les acteurs impliqués – États et ONG, chercheurs et militants, pays riches et pays pauvres – se sont rencontrés sur un pied d'égalité. L'objectif était de créer un espace de concertation nous permettant, loin des passions, de faire progresser le règne de la raison et de réfléchir ensemble, avant de retourner à nos combats quotidiens.

Après trois ans de gestation, deux ans de planification et un an de travail intense, je pense que nous y sommes parvenus. Durant quatre jours, la ville de Nantes s'est transformée en capitale mondiale de droits humains. Cette ville française est célèbre pour être l'endroit où fut signé l'Édit de Nantes qui a mis un terme aux guerres de religion en 1598. Mais elle l'est aussi de par une partie plus sombre de son passé, en tant que ville esclavagiste. Membre du Réseau des villes pour les droits de l'homme et organisateur de l'opération les Anneaux de la mémoire (1992-1994), cette ville a cependant fait un nouveau geste symboliquement fort à travers l'organisation du Forum.

La mairie de Nantes souhaite désormais que cette rencontre puisse se développer et s'inscrire à côté d'autres grands rassemblements en faveur d'une globalisation plus humaine. Le dossier du prochain numéro du Newsletter de SHS sera entièrement dédié à cet événement.

Les droits humains constituent le fondement de l'État de droit et de la démocratie. C'est à travers un nouveau programme, coordonné par le Centre international des sciences humaines à Byblos, Liban, que l'UNESCO entend contribuer à l'accomplissement des idéaux démocratiques. Le dossier du présent numéro explique brièvement cette stratégie et résume la conférence qui vient de se tenir à Byblos portant sur un des grands défis pour la communauté internationale dans ce domaine, à savoir les processus de démocratisation des sociétés post-conflit.

Bonne lecture !

Pierre Sané
Sous-Directeur général
pour les sciences sociales
et humaines



© Tous droits réservés

La Newsletter de SHS est un bulletin d'information trimestriel qui présente divers aspects de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le domaine des sciences sociales et humaines. Il est également disponible sous forme électronique (www.unesco.org/shs).

Les articles peuvent être reproduits à condition qu'ils soient accompagnés de la mention « reproduit de la Newsletter de SHS » en précisant la date, le numéro et, le cas échéant, le nom de l'auteur de l'article.
© UNESCO, 2004

Directeur de publication :
Pierre Sané
Responsable de rédaction :
Gillian Whitcomb
Assistants de rédaction :
Rosemary Wiltshire-Romero,
Simone Porges
**Conception graphique
et mise en page :**
Atelier Takavoir – Paris
assisté de Béatrice Delas
Impression : UNESCO

Premier lauréat du prix Avicenne

Le premier Prix Avicenne d'éthique scientifique a été décerné à Margaret A. Somerville, le 26 avril 2004, au Siège de l'UNESCO à Paris. Au cours de la cérémonie, le Directeur général a salué la lauréate pour sa « contribution remarquable au renforcement du rôle de l'éthique dans le domaine scientifique, s'agissant notamment du développement de la bioéthique à travers le monde ». La République islamique d'Iran a coprésidé la cérémonie durant laquelle ont été projetés les extraits d'un documentaire sur la vie d'Avicenne. Le gouvernement iranien a également invité la lauréate, à titre de récompense, à faire un voyage scientifique d'une semaine en République islamique d'Iran.

Première lauréate du Prix Avicenne, Margaret Somerville, qui a la double nationalité australienne/canadienne, a été sélectionnée par un jury international. Elle enseigne le Droit (Samuel Gale Professor of Law) et la Médecine à l'Université McGill de Montréal (Canada). Elle est directrice fondatrice du Centre McGill de Médecine, d'Éthique et de Droit et présidente fondatrice du Conseil national de la recherche pour le Comité d'éthique du Canada. À travers ses ouvrages et ses activités, le Professeur Somerville a largement contribué au développement mondial de la bioéthique et aux aspects éthiques et juridiques de la médecine et de la science. Elle a également travaillé avec diverses organisations internationales, en particulier l'Organisation mondiale de la Santé, l'Office du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et l'UNESCO. Parmi ses nombreuses publications figurent *The Ethical Canary: Science, Society and the Human Spirit* et *Death Talk: The Case Against Euthanasia and Physician-Assisted Suicide*. ¶

www.unesco.org/shs/comest

➔ Le Prix en bref

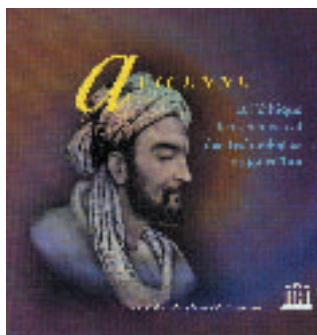
Sur l'initiative de la République islamique d'Iran, le Prix Avicenne d'éthique scientifique a été créé en 2002, conformément à la décision de la 166^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO. Le Prix a pour but de récompenser les activités d'individus et de groupes dans le domaine de l'éthique scientifique. Il doit son nom à Abu Ali al-Husain ibn Abdallah ibn Sina qui est connu en Europe sous son nom latin d'Avicenne. Il fut l'un des savants et des philosophes les plus remarquables des X^e et XI^e siècles. ¶

www.unesco.org/shs/comest

➔ Appel à candidatures

Le deuxième Prix Avicenne d'éthique scientifique sera décerné en 2005. Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'UNESCO avant le 1^{er} novembre 2004. Informations disponibles sur le Web. ¶

www.unesco.org/shs/comest



© UNESCO

➔ Une brochure

La Division de l'éthique des sciences et des technologies de SHS a produit une petite brochure instructive : *Avicenne et l'éthique des sciences et des technologies d'aujourd'hui*. Comme l'indique sa conclusion : « Pour la réflexion contemporaine sur l'éthique, Avicenne est important à maints égards : il représente à la fois le lien entre l'Orient et l'Occident, et le lien entre l'Antiquité et la Modernité ». ¶



© UNESCO

CONFÉRENCE EN IRAN SUR L'ÉTHIQUE DES SCIENCES ET DES TECHNOLOGIES

L'UNESCO a lancé une série de conférences intitulée « L'éthique à travers le monde ». Organisée par la Division de l'éthique des sciences et des technologies, la deuxième Conférence s'est tenue à Hamahdan (République islamique d'Iran) le 2 mai 2004. Environ 30 experts nationaux ont été invités à donner leur avis sur la portée et la structure de la future déclaration des normes universelles de la bioéthique. Ils ont également été informés des activités de l'UNESCO dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies.

Le Dr Margaret Somerville, lauréate du Prix Avicenne d'éthique scientifique, a participé au débat au terme d'une semaine de voyage scientifique en République islamique d'Iran.

Afin de poursuivre le développement de la bioéthique dans la région, l'UNESCO, en coopération avec la République islamique d'Iran, tiendra un Congrès international de bioéthique à Téhéran en mars 2005. ¶

Henk ten Have, h.tenhave@unesco.org

Session extraordinaire de la COMEST

Sept nouveaux membres ont été accueillis au sein de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) les 14 et 15 mai 2004. Cette réunion était particulièrement importante, car le renouvellement de près de la moitié des membres de la Commission lui donne la possibilité de renforcer ses capacités juridiques, philosophiques et éthiques tout en rapprochant plus étroitement les spécialisations de ses membres avec les nouveaux champs d'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies.

La session extraordinaire a ainsi été une occasion idéale pour la COMEST d'examiner ses activités consultatives au regard du programme pour 2004-2005, et d'avoir une discussion approfondie sur la méthode et les futurs plans de travail.

À cette occasion, le Directeur général de l'UNESCO a informé les membres de la COMEST que le Conseil exécutif de l'UNESCO, à sa dernière session d'avril 2004, avait unanimement reconnu et salué la nouvelle approche du débat international sur l'éthique des sciences et des technologies qui devait l'amener au niveau régional. Cette approche régionale permet à l'UNESCO de tenir compte des aspirations et des besoins des États membres et de créer, tant au niveau régional qu'international, plusieurs plates-formes de débats et d'action.

En outre, lors de sa dernière session, le Conseil exécutif a adopté une décision demandant au Directeur général de le tenir informé du caractère souhaitable de la rédaction d'une déclaration sur l'éthique de l'espace extra-atmosphérique. Il a également demandé une étude sur l'élaboration d'un code éthique de conduite pour les scientifiques et d'examiner les principes d'une éthique de l'environnement, afin de définir des actions internationales possibles dans ce domaine.

Lors de la réunion, une attention particulière a été accordée aux nouveaux thèmes de la COMEST, tels que l'éthique de l'environnement, les nouvelles mesures d'éthique de

l'espace extra-atmosphérique, le code de conduite des scientifiques, l'enseignement de l'éthique, le principe de précaution, ainsi que le nouveau programme de conférences tournantes « L'éthique à travers le monde », organisé par SHS. ¶

Simone Scholze, s.scholze@unesco.org
www.unesco.org/shs/comest

Vers des normes universelles en bioéthique

La session extraordinaire du Comité international de bioéthique (CIB) – intitulée « Vers une déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique » – s'est tenue à Paris du 27 au 29 avril 2004. C'était l'occasion pour l'UNESCO de tenir des consultations avec des représentants d'organisations intergouvernementales, d'organisations internationales non gouvernementales et de comités nationaux de bioéthique sur la portée et la structure de la future déclaration. Cette session, qui a réuni environ 250 personnes issues de plus de 70 pays, a permis, en particulier, de donner au CIB de précieux éléments de réflexion sur la portée et la structure de la future déclaration. Il appartient maintenant au CIB de s'atteler à la tâche de rédaction en prenant en considération tous les points de vue exprimés. Le calendrier pour l'élaboration de la déclaration est disponible sur Internet. ¶

Caroline Munier, c.munier@unesco.org
www.unesco.org/shs/bioethics



L'eau et la gouvernance : cinq cas d'étude

Avec la publication de *L'eau et la gouvernance : meilleures pratiques éthiques*, la COMEST, présidée par le Norvégien Jens Erik Fenstad, entend contribuer à répandre des attitudes nouvelles, porteuses de bien-être et favorables à l'environnement.

Ce document développe cinq exemples de bonnes pratiques. Le premier concerne le lac Biwa, au Japon, où la protection de la biodiversité a finalement permis de renforcer l'autonomie et l'économie locale grâce à la participation des citoyens. Le nouveau cadre légal mis en place en Afrique du Sud fournit le deuxième exemple. Aux Philippines, en proie à la déforestation, le double statut des territoires des peuples indigènes – à la fois domaines ancestraux et zones naturelles protégées – a généré des conflits entre les communautés indigènes et les administrations nationales responsables de la gestion de ces zones. À Licto (Équateur), c'est un projet national qui a su tenir compte de la contribution des femmes autochtones. Le dernier exemple est celui du bassin du Nil qui pose un problème de gouvernance transnationale de l'eau douce. Alors qu'il existe de nombreux intérêts divergents, il s'agit de créer un environnement où les parties pourront partager leurs points de vue et écouter les autres.

Avec la publication de ce document (également disponible sur le web), la COMEST conclut son travail spécifique sur l'éthique de l'eau douce, pour aborder désormais le thème de l'éthique de l'environnement dans son ensemble. Outre ce thème, la COMEST travaille actuellement sur l'éthique de la science et l'éthique de l'espace extra-atmosphérique. ¶

Simone Scholze, s.scholze@unesco.org
www.unesco.org/shs/comest

Nigel Harris

Auteur de *Thinking the Unthinkable: the Immigration Myth Exposed*, Nigel Harris préconise la liberté de mouvement des personnes et souligne que la migration est tout aussi bénéfique pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine des migrants.

Le phénomène migratoire n'est pas nouveau. Ce qui l'est davantage, c'est que la question de la migration occupe une place importante dans les programmes politiques et le débat public...

En effet, et ce pour de nombreuses raisons. Le monde est en proie à de vastes changements. Prenez l'Europe, avec la désindustrialisation, les privatisations, la globalisation, le « 11 septembre », ainsi que la fusion des entités nationales au sein de l'Union européenne. Tous ces éléments inquiètent, sans parler de la réforme en profondeur des systèmes des retraites, de santé et de sécurité sociale. Il en résulte un fort sentiment d'insécurité. La migration doit être abordée dans un contexte d'insécurité accrue.

Nous traversons selon vous une phase de transition entre des marchés du travail à demi fermés et le développement d'un marché mondial du travail. Pourriez-vous expliquer cela ?

Prenez l'exemple des États-Unis et du Mexique. Si l'on considère que la migration vers l'Amérique du Nord s'effectue au sein d'un marché du travail unique – qui se trouve avoir été divisé en deux pays –, on saisira ce que signifie l'émergence d'un marché du travail intégré. Le problème, en Amérique du Nord, ce n'est peut-être pas tant que les personnes émigrent mais que les gouvernements les en empêchent. En fait, les gouvernements essaient de bloquer le fonctionnement du marché du travail, ce qui provoque de graves conflits. Les gouvernements n'y parviennent pas car, en dépit de tous leurs efforts, le marché du travail est alimenté par la migration clandestine et la traite des êtres humains, et tous les drames qu'elles entraînent dans leur sillage.

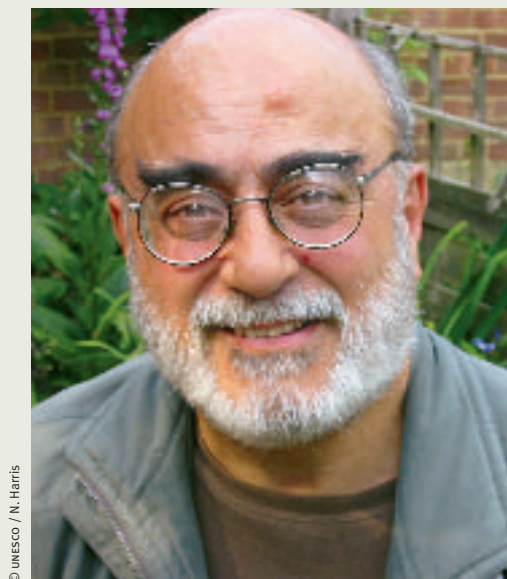
Certes, il serait exagéré de parler d'un marché mondial du travail aujourd'hui. Il existe des marchés mondiaux du travail pour certaines catégories professionnelles : médecins, infirmières, ingénieurs etc., c'est-à-dire des emplois extrêmement qualifiés. Pour ce qui est des emplois non qualifiés, il n'y a pas de marché unique mais des marchés nationaux, alimentés par une migration légale ou non.

Quel lien faites-vous entre migration et croissance économique ?

La croissance économique exige, outre une certaine quantité de main-d'œuvre, que les qualifications professionnelles de cette main-d'œuvre soient en évolution constante. La croissance économique comme le développement économique requièrent un changement structurel, et donc une évolution de la demande de main-d'œuvre. Autrefois, les économies nationales, qui fonctionnaient en systèmes à demi fermés, s'évertuaient à satisfaire entièrement cette demande en puisant à l'intérieur des frontières nationales, chose impossible de nos

« La migration représente un facteur clef de croissance économique. »

Entretien



© UNESCO / N. Harris

jours. En effet, dans une économie en phase d'évolution dynamique, non seulement les ressources locales ne suffisent pas à entretenir la structure des qualifications, elles n'ont même pas la capacité de pourvoir adéquatement les emplois non qualifiés.

Ceci est lié aux politiques éducatives. Si un gouvernement rehausse le niveau de la population en matière d'éducation, les emplois non qualifiés risquent d'être impossibles à pourvoir, ce qui par répercussion altèrera la productivité des emplois qualifiés. Si les hôpitaux manquent d'employés peu qualifiés – personnels affectés à l'entretien, aux cuisines... les médecins ne pourront plus exercer. La productivité du travail qualifié est donc tributaire de la disponibilité d'une main-d'œuvre non qualifiée. La croissance économique s'accompagne en général d'un changement structurel constant, aujourd'hui si rapide et si imprévisible que les systèmes d'éducation nationale sont incapables de suivre. En raison du changement, les qualifications recherchées sur le marché du travail évoluent constamment. Dans une économie globale, les économies nationales perdent peu à peu la capacité de satisfaire la demande locale. Voilà pourquoi la migration représente un facteur-clef de croissance économique.



→ Pourquoi êtes-vous critique à l'égard des politiques d'immigration des pays riches ?

Parce qu'elles sont auto-destructives. Si les flux de main-d'œuvre sont bloqués, on aura plus de peine à améliorer le bien-être des habitants du pays. Prenez l'Europe : le vieillissement de la population rend nécessaire la mise en place de services auprès des personnes âgées – services de soins et d'assistance. Si on bloque l'immigration de la main-d'œuvre non qualifiée, on nuit au bien-être de la population, des personnes les plus démunies en particulier, celles qui font appel aux immigrants peu qualifiés. Ceci est particulièrement grave dans le cas des services de santé et des systèmes de santé publique. Le nombre de travailleurs immigrés peu qualifiés doit augmenter au fur et à mesure que la population vieillit afin d'éviter que les personnes âgées les plus pauvres ne subissent de graves souffrances.

Vous dites que les politiques d'immigration actuelles sont fondées sur une planification de la main-d'œuvre, c'est-à-dire la tentative de prévoir ou d'anticiper les besoins futurs en main-d'œuvre. Pourquoi n'est-ce pas réaliste selon vous ?

Il en va de même quel que soit le domaine où l'on tente de planifier l'économie. En réalité, il est impossible de planifier l'économie, a fortiori un fragment de l'économie globale. Plus une économie est dynamique, moins on peut prévoir quels seront à l'avenir ses besoins en main-d'œuvre. On place la barre trop haut ou trop bas. C'est exactement ce qui s'est produit lorsque l'explosion des dot.com a conduit les pays développés à rechercher des spécialistes des technologies de l'information aux quatre coins du monde, pour s'apercevoir tout compte fait que le secteur des dot.com venait de s'effondrer. Le coût monumental de cette erreur montre bien qu'il est impossible de planifier en détail une économie dynamique. Plus une économie nationale est intégrée dans l'économie mondiale, plus elle est dynamique, moins il est possible d'anticiper l'avenir, condition de la planification.

La situation en Europe est contradictoire : d'un côté une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, de l'autre une augmentation générale du chômage. Comment expliquez-vous cette tendance ?

On pense généralement que tout cela est lié au système de sécurité sociale et au niveau des salaires des personnes peu qualifiées. Grâce aux systèmes de sécurité sociale, on peut se débrouiller pour vivre sans travailler. On peut aussi très bien se débrouiller dans l'économie souterraine ; une partie de l'économie européenne échappe ainsi à toute analyse statistique. Rappelons en outre que les emplois peu qualifiés sont délaissés par les ressortissants peu qualifiés en raison du niveau des salaires. Grave pénurie dans certains secteurs du marché, chômage ailleurs, cette disjonction ne présente donc rien d'étonnant.

Vous êtes en faveur de systèmes temporaires pour les travailleurs migrants ?

Oui, que des personnes viennent temporairement pourvoir des emplois vacants pour cause de pénurie de main-d'œuvre, cela pourrait constituer une solution à court terme. Dans l'Europe d'aujourd'hui, les populations sont hostiles à l'établissement définitif d'un nombre croissant de migrants dans leur pays et la situation politique est instable ; les politiciens font de la surenchère sur le thème de l'exclusion des étrangers pour s'attirer les bonnes grâces des électeurs. On pourrait résoudre quelques problèmes en instaurant des systèmes temporaires, en vertu desquels les travailleurs migrants retourneraient dans leur pays après avoir touché une rémunération. La migration devrait également comporter, à mon avis, un volet éducatif ; les personnes devraient venir travailler ici et suivre une formation afin de renforcer le capital humain des pays en développement : ainsi, tous les migrants deviendraient étudiants.

De sorte que la migration contribuerait non seulement à accroître la prospérité des pays riches mais aussi à réduire la pauvreté des pays en développement ?

Oui. Selon des études récentes, si les pays développés accueillent une main-d'œuvre migrante équivalente à un pour cent de leur population active, les fonds transférés vers les pays en développement augmenteraient de deux cents milliards de dollars. L'un des atouts majeurs de la migration est d'accroître le revenu des pays en développement, ce qui bénéficie plus particulièrement aux familles les plus pauvres.

Pourquoi, à votre avis, le statut de travailleur temporaire suscite-t-il des réticences ?

La création des sociétés européennes est celle des États-nations, hypothétiquement fondés sur une homogénéité supposée en matière d'origine ethnique, de culture et de langue, et que d'aucuns estiment menacée par l'immigration. D'où l'opposition à l'établissement des migrants. On disait des *Gastarbeiter* dans les années soixante (note de l'éditeur : en Allemagne) qu'ils étaient venus comme travailleurs temporaires mais qu'ils avaient fini par rester. C'est complètement faux. En réalité, beaucoup d'entre eux sont bel et bien

➡ Anniversaire de la Convention sur les droits des migrants

Le 1^{er} juillet 2004 est le premier anniversaire de la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*. Cette date marque l'entrée en vigueur, il y a un an, de la Convention des Nations Unies sur les droits des migrants. À ce jour, la Convention a été ratifiée par 22 pays. ¶

Pour en savoir plus : www.unesco.org/migration/convention

« Les problèmes qui sont liés actuellement à la migration ne sont pas économiques, ils sont d'ordre social, idéologique et culturel. On s'y oppose comme on s'oppose à la globalisation, à l'élimination de l'État-nation. »

repartis. En règle générale, les migrants préfèrent se déplacer plutôt que de s'installer dans un exil permanent. Il est inexact de dire que ces personnes cherchent à tout prix à vivre à l'étranger. Habituellement, après un certain temps, elles rentrent dans leur pays.

Pour en revenir aux *Gastarbeiter*, les employeurs ne tenaient pas à perdre des travailleurs expérimentés (notamment dès lors qu'il devenait impossible de recruter de nouveaux immigrants pour les remplacer), et les travailleurs, eux, ne voulaient pas perdre leur emploi. Ils ont donc trouvé un arrangement avec le gouvernement allemand pour assurer aux travailleurs une certaine sécurité et la possibilité d'avoir une famille ... et ces travailleurs sont devenus Allemands.

En général, c'est la réglementation sur l'immigration qui oblige les migrants à s'établir dans un pays. C'est ce qu'illustre la situation aux États-Unis. En raison des Actes de 1986 et 1992 qui instituèrent des contrôles draconiens aux frontières, les Mexicains qui traversent la frontière s'installent désormais aux États-Unis alors que jusque-là ils retournaient chez eux. Au début des années quatre-vingts, les Mexicains passaient ainsi en moyenne trois ans aux États-Unis avant de rentrer dans leur pays. À présent, ils y restent neuf ans. La nouvelle législation a donc eu un effet contradictoire, le nombre de Mexicains qui s'établissent en Amérique du Nord ayant considérablement augmenté.

La réglementation sur l'immigration et les pressions gouvernementales produisent donc un effet contraire au but recherché...

Oui, elles provoquent l'immobilité des migrants. Quand on a besoin d'une main-d'œuvre migrante, ce qu'on recherche c'est sa disponibilité, son aptitude à aller et venir. Cela, une population établie ne peut le faire.

Comment envisagez-vous l'application d'un statut de travailleur temporaire dans la pratique ?

Le mieux serait que, par le biais de l'OIM ou de l'OIT, les Nations Unies créent une agence chargée de gérer les flux migratoires. Je ne fais pas assez confiance aux gouvernements pour cela, l'équité n'étant pas un de leurs soucis majeurs. Cependant, puisqu'il est hautement improbable que les gouvernements délèguent aux Nations Unies les pouvoirs nécessaires, la migration sera régie par des accords bilatéraux et par ce que j'appelle la « planification de la main-d'œuvre », prélude d'une libéralisation totale. Prenez par exemple l'agriculture au Royaume-Uni. Le système des travailleurs temporaires a désormais une importance vitale pour les

récoltes saisonnières. Ce système se développe peu à peu au moyen d'accords bilatéraux et de l'émission de permis de travail unilatéraux par le gouvernement britannique. J'espère que ce système connaîtra un développement tel que plus personne n'aura besoin de permis et que chacun pourra venir travailler à sa guise.

La question de l'intégration des immigrants revêt souvent une importance considérable. Faut-il encourager cette pratique ?

Il va de soi que si une personne désire s'intégrer, elle doit pouvoir le faire. Mais ce n'est pas tant la possibilité de s'intégrer qui m'intéresse que celle de se déplacer. Dans le monde de demain, les voyages seront fréquents et les lieux de travail multiples. L'intégration est un frein, une obligation à la citoyenneté. Je crois qu'à terme les gens ne seront pas désireux d'obtenir la citoyenneté. S'ils peuvent se déplacer facilement, ils se déplaceront.

On ne peut pas aborder la migration du seul point de vue de l'économie. Les regroupements familiaux et les demandes d'asile font eux aussi partie du problème...

En réalité la question de l'asile constitue un tout autre problème. Elle concerne des personnes qui fuient les persécutions – ces personnes ne sont pas à la recherche d'un emploi. Je crois que les gouvernements ont utilisé les demandeurs d'asile comme caisse de résonance de la xénophobie. Tout en relâchant les contrôles sur la migration de la main-d'œuvre non qualifiée, en tout cas au Royaume-Uni et aux États-Unis, ils ont fait des demandeurs d'asile les cibles choisies de la xénophobie. On a presque l'impression qu'il s'agit d'une politique délibérée. Tant que la migration ne sera pas dotée d'un système approprié, on ne pourra mettre un terme à la migration illégale. Si on peut en toute légalité se déplacer partout dans le monde pour travailler, plus personne ne le fera illégalement. Ainsi les travailleurs migrants n'auront plus recours aux demandes d'asile et le système d'asile, débarrassé de ce fardeau, pourra jouer le rôle qui lui revient.

Le véritable problème tient à mon avis à l'interdiction de travailler faite aux demandeurs d'asile. Au Royaume-Uni, par exemple, on accuse les demandeurs d'asile de vivre sur le dos de la sécurité sociale. Or, s'ils profitent de la protection sociale, c'est précisément parce que le gouvernement leur interdit de travailler. Cette situation absurde semble avoir été créée pour susciter la xénophobie. Les demandeurs d'asile devraient tous avoir le droit de rechercher un emploi et de travailler dès leur arrivée, et ainsi de commencer une nouvelle vie. Il y a deux ans, comme le déplorait la British Medical Association, un millier de médecins d'origine étrangère battaient le pavé de Londres, leur statut de demandeurs d'asile leur interdisant de travailler, alors même que le National Health Service cherchait désespérément des médecins. C'est complètement irrationnel.



→ **L'embauche de travailleurs étrangers à des coûts moindres ne fragilise-t-elle pas la situation de la main-d'œuvre nationale ?**

Marginalement, peut-être, mais selon de nombreuses études économétriques réalisées aux États-Unis, l'augmentation de la migration n'a produit d'effets détectables ni sur la situation des travailleurs nés dans le pays concerné ni sur le niveau de l'emploi. Lorsque l'on constate des effets, c'est généralement sur les groupes de migrants arrivés plus tôt. Les travailleurs migrants peu qualifiés prennent habituellement les emplois délaissés par les ressortissants, on ne peut donc parler de compétition. Si l'augmentation de l'immigration pénalisait les travailleurs originaires du pays, ceux-ci devraient recevoir des compensations. Comme dans tout autre secteur de l'économie, il n'y a aucune raison pour qu'ils paient le prix des changements économiques.

Vous préconisez la liberté de migration et l'ouverture des frontières. N'est-ce pas irréaliste ?

Peut-être, mais c'est une demande qui mérite d'être faite. Personne ne pensait que le commerce serait libéralisé, on s'en est aperçu une fois chose faite. Pendant les cinquante ans à venir, on assistera à une transformation de l'économie mondiale et de la façon dont est perçue la migration. Nous apprendrons enfin à vivre dans une économie mondiale plutôt que dans nos petits recoins nationaux. Les Européens vont ainsi devenir beaucoup plus mobiles, alors même que les flux migratoires vers l'Europe augmenteront. On voit comme on est loin d'un passé marqué par des économies nationales fermées. Quant à la possibilité d'un monde sans frontières, je ne suis pas exagérément pessimiste.

Dans votre livre *Thinking the unthinkable*, vous citez J. K. Galbraith : « Action la plus ancienne contre la pauvreté, la migration sélectionne ceux qui ont le plus besoin d'aide. » Il s'interroge : « Qu'y a-t-il de si pervers dans l'âme humaine pour que l'on s'oppose à un bienfait si évident ? »...

La perversité vient de ce que l'on s'accroche à l'ordre ancien des États-nations rivaux et que l'on considère sa nation comme sa famille, bien que cela soit complètement absurde. Le principe même de gouvernement national et de citoyenneté établit une distinction marquée entre ressortissants et étrangers. Les ressortissants sont intégrés, ils partagent une même langue et une même culture, ils sont dignes de confiance. Les étrangers, pour faire court, sont des escrocs à qui il ne faut pas se fier. Il suffit de lire les tabloïds en Grande-Bretagne, à longueur de colonnes. Les étrangers sont des envahisseurs.

Que se passera-t-il si l'on empêche les pauvres d'émigrer pour fuir la pauvreté ?

L'économie souterraine se développe au fur et à mesure que se multiplient les réglementations sur l'économie officielle. Plus les gouvernements enferment une partie de l'économie dans un carcan réglementaire, plus l'autre pan de l'économie

prospère. La migration clandestine s'effectuera donc dans les pires conditions. Néanmoins bien des éléments pourraient adoucir cette situation. Au cours des cinquante prochaines années, l'économie mondiale à forts besoins en main-d'œuvre se déplacera vers les pays en développement. Dans le cas des services de santé, il faut s'attendre à ce que durant cette période, étant donné le vieillissement de la population européenne, les hôpitaux et les maisons de repos pour personnes âgées originaires des pays développés soient de plus en plus souvent construits dans les pays en développement, où les coûts sont si bas. Les personnes âgées des pays riches commenceront ainsi à émigrer vers les pays en développement afin d'avoir accès aux services de santé et aux maisons de retraite. L'éducation constitue un autre exemple. Le coût des enseignants étant moins élevé dans les pays en développement, on tentera d'y établir des écoles et des universités. Bien d'autres services vont eux aussi émigrer. Avec un peu de chance, d'ici 2050, on ne parlera plus de pays en développement mais d'un monde unique.

Les problèmes qui sont liés actuellement à la migration ne sont pas économiques, ils sont d'ordre social, idéologique et culturel. On s'y oppose comme on s'oppose à la globalisation, à l'élimination de l'État-nation. La xénophobie, c'est une volonté de défendre son propre État et un refus de se considérer soi-même comme faisant partie de l'humanité.

Pourquoi avons-nous besoin d'un instrument tel que la Convention sur les travailleurs migrants ?

Parce que le système est source d'abus. Parce que les gouvernements entretiennent des systèmes de réglementations absurdes, d'où l'ampleur des mouvements illégaux et, dans l'ombre, la traite des femmes et des enfants, etc. Prenez l'exemple de la Chine. Officiellement, on dénombre quelque 98 millions de travailleurs migrants en Chine. La plupart d'entre eux, 70 % peut-être, travaille dans le secteur de la construction. Il apparaît que leurs employeurs ne leur versent que les deux tiers du salaire auquel ils ont droit ; or, il n'existe pas de syndicat qui puisse obliger les employeurs à respecter la loi. On constate ainsi des abus à tous les niveaux, et pas seulement dans le cas des migrations internationales.

Si la main-d'œuvre est plus mobile, il sera peut-être plus délicat de veiller au respect de conditions de travail. Aux syndicats et aux ONG de mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de protection des travailleurs migrants. Aujourd'hui, l'absence de transparence – les gouvernements ne régulent qu'une fraction de la main-d'œuvre – provoque de graves abus. Dans les cas les plus tragiques, on le sait bien, on peut véritablement parler d'esclavage ou d'asservissement des travailleurs. La migration internationale ne diffère pas à cet égard de la migration interne : dans les deux cas, ce n'est qu'à l'issue d'une lutte longue et ardue qu'on parvient à obtenir des conditions tolérables. ¶

Propos recueillis par **Jeanette Blom**, j.blom@unesco.org

Migration et multiculturalisme

Un nouveau projet a été lancé pour comprendre toutes les dimensions de la diversité des cultures et des groupes ethniques et religieux au Pakistan, et étendre les connaissances sur les migrations et le multiculturalisme. Un document de stratégie intitulé « État des migrations et du multiculturalisme au Pakistan : nécessité d'une politique et d'une stratégie » a été finalisé au cours d'un séminaire national sur « L'état des migrations et du multiculturalisme au Pakistan », tenu en juin 2003, en collaboration avec l'Institut d'études politiques d'Islamabad (IPRI). Dans le cadre de cette activité, un séminaire d'analyse de manuels a également été organisé en décembre 2004.

Le rapport du séminaire national et le document de stratégie de l'UNESCO ont été lancés le 16 février 2004. Le rapport indique que, depuis son indépendance en 1947, le Pakistan a connu des migrations constantes, aussi bien à l'intérieur qu'au niveau international ; c'est à la fois un pays qui reçoit et envoie des migrants. Sur les trente dernières années, plus de trois millions de Pakistanais ont quitté leur pays à la recherche d'un emploi à l'étranger. Sur le plan intérieur, les mouvements de population des zones rurales vers les villes ont créé un nouveau mélange de groupes ethnolinguistiques et culturels et il y a eu récemment un afflux croissant de ressortissants étrangers. Tout cela contribue au multiculturalisme, de sorte que le pays a besoin de stratégies et d'idées neuves pour mieux traiter les phénomènes liés aux migrations et au multiculturalisme. Les activités du projet présentées dans le document de stratégie ont été bien reçues par le gouvernement pakistanais, les ONG et autres organisations de la société civile qui entendent poursuivre le travail sur les options suggérées en matière de politique multiculturelle. ¶

Humala Khalid, humala.k@un.org.pk

Ensemble avec les migrants

Parallèlement à l'exposition tenue à Beijing en novembre 2003 (voir *Newsletter* 04 de SNS), un ouvrage de 240 pages a été publié, avec des photographies de l'exposition « *Ensemble avec les migrants* », des entretiens, des essais, des statistiques et des études sur l'exclusion sociale, la pauvreté urbaine et les travailleurs migrants en Chine. Le texte est bilingue – chinois et anglais – mais il n'y a pas besoin de mots pour comprendre le message que transmettent les photographies.

Les extraits suivants illustrent bien le contenu de l'ouvrage. Voici ce que déclarait lors d'un entretien l'artiste Song Dong : « Dans la dernière édition du *Dictionnaire de chinois moderne*, le terme *Mingong* a deux définitions : (1) personne exécutant des travaux routiers financés par l'État, des constructions publiques ou le transport d'équipement militaire ; (2) paysan qui migre vers la ville pour y travailler. Je pense que *Mingong*

correspond à une classe sociale propre à la Chine contemporaine ». Un autre artiste, Liu Wei, dit ceci : « Je ne sais pas exactement comment décrire les *Mingongs*. Mais, dans le contexte actuel, je pense que la définition serait : un groupe d'individus venus d'une autre localité pour effectuer un travail modeste, ingrat, à forte main-d'œuvre, sans aucune sécurité sociale. Ces gens sont venus dans cette ville, l'ont bâtie, l'ont décorée et veillent à son entretien. Mais ils ne la contrôlent absolument pas, pas plus qu'ils ne comprennent comment elle fonctionne. Ce qui nous paraît le plus évident leur est totalement étranger. Ils sont simplement là pour tenir la ville en bon état ». ¶

Rosemary Wiltshire Romero,
r.wiltshire-romero@unesco.org



Des *Mingongs*, ou travailleurs migrants, alignés pour former un « mur de solidarité ». Ils faisaient partie des 200 *mingongs* qui formaient les tableaux vivants, imaginés par l'artiste Song Dong, de l'exposition « Ensemble avec les migrants » qui s'est tenue à Beijing en novembre 2003.

© UNESCO / S. Dong



© UNESCO / S. Dong

Villes du Sud : le rôle de la recherche scientifique dans le développement urbain

La Section du développement urbain de l'UNESCO a choisi de s'impliquer dans des réseaux de recherche fortement engagés dans l'élaboration de politiques urbaines, face aux nouveaux défis que posent les phénomènes d'urbanisation à la régulation publique, bouleversés par les effets de la mondialisation et l'émergence de nouveaux acteurs. Aussi, du 5 au 7 mai 2004 s'est tenu à l'UNESCO un colloque international sur la recherche scientifique dans le développement urbain, en présence de décideurs politiques et de chercheurs d'une trentaine de pays en développement.

Au début du nouveau millénaire, les villes du Sud rencontrent de grosses difficultés en matière de gestion du développement urbain et du gouvernement des villes provoquées par de profondes transformations économiques, sociales, politiques et culturelles. Face à cette nouvelle donne, la coopération bilatérale française a lancé au printemps 2001 le Programme de recherche urbaine pour le développement (PRUD). Son objectif était de produire des connaissances comparatives et internationales sur les processus d'urbanisation, ainsi que d'encourager des échanges et des partenariats entre communautés scientifiques et décideurs. Ce programme pluridisciplinaire, conduit jusqu'en 2004, mettait l'accent principalement sur les nouvelles modalités d'intervention sur les villes et sur les stratégies et logiques d'acteurs urbains. Une trentaine d'équipes de recherche mixtes (Nord-Sud) ont été choisies impliquant 250 chercheurs d'Afrique Sub-Saharienne, du Maghreb, du Proche-Orient, de l'Asie du Sud-Est et des Caraïbes.

C'est pour valoriser les travaux de recherche et restituer les résultats obtenus, que le PRUD a organisé le colloque « Gouverner les villes du Sud. Défis pour la recherche et pour l'action ».

Au cours de trois journées, près de 300 participants – chercheurs, urbanistes, spécialistes de l'aménagement, décideurs, élus locaux, et représentants de la société civile – ont débattu du bilan du Programme, de nouvelles problématiques et de thèmes majeurs qui ont émergé des travaux. Objectif : formuler des propositions afin de construire un pont solide et efficace entre la recherche et l'action pour le développement urbain.

L'événement principal du premier jour a été la présentation du bilan du PRUD et de ses apports en termes de nouvelles problématiques urbaines. L'évaluation du Programme était positive, compte tenu de la production significative des équipes qui ont participé aux travaux du colloque et de la masse critique de connaissances scientifiques sur les villes du Sud. Cette matière devrait permettre son utilisation stratégique dans les nouveaux domaines du développement urbain.

Au cours de la deuxième journée, les équipes de recherche ont présenté et discuté les principaux résultats de leurs travaux, dans



© UNESCO / A. Jonquière

quatre ateliers thématiques : Stratégies d'acteurs et logiques d'action, Configurations spatiales et sociales urbaines, Politiques urbaines et relations public-privé, et Dispositifs de gestion des villes. L'un des constats essentiels de ces résultats a été l'intérêt de travailler sur la dimension politique du développement urbain, ainsi que sur la complexité des acteurs et de la gestion urbaine. Des questions comme la redéfinition du rôle de l'État par la décentralisation, la gouvernance locale et l'aspiration de participation de la société dans son ensemble ont traversé la majorité des projets de recherche.

Les débats de la troisième journée se sont concentrés sur les perspectives de la recherche urbaine en coopération, ainsi que sur le lien entre la recherche et l'action. Le besoin d'accroître des mécanismes de financement, d'encourager la production de connaissances critiques et pratiques et de trouver des synergies entre le monde de la recherche et celui de la décision politique, ont clairement émergé de ces discussions. Une table ronde sur les principaux défis posés par ce genre de programme en matière de coopération internationale s'est déroulée à la fin du Colloque avec la participation de l'UNESCO. Des perspectives ont été ouvertes en vue de la poursuite de la recherche comparative dans ces domaines.

Un tel partenariat favoriserait la construction effective de ponts entre la recherche et l'action. En renforçant les liens entre le monde de la recherche et les décideurs, entre la théorie et la pratique, il devrait contribuer à renforcer les dynamiques pour le développement urbain. ¶

Germán Solínis, g.solinis@unesco.org



© UNESCO / D. Roger

BARCELONE 2004 : VIABILITÉ SOCIALE DES QUARTIERS HISTORIQUES

Une table ronde d'experts sur la *Viabilité sociale dans les quartiers historiques*, intitulée « *Les villes : Carrefours de cultures* », sera organisée par le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, à Barcelone (Espagne), du 13 au 17 septembre 2004.

Le panel pluridisciplinaire sera composé des Maires de Beijing, Séoul, Marrakech, Montréal, Sana'a, Venise et Marseille, ainsi que de professionnels de la ville, d'ONG et de promoteurs du secteur privé. Cet échange permettra de présenter plusieurs perspectives selon les pays et diverses perceptions de la viabilité sociale urbaine dans les quartiers historiques. Cette table ronde sera l'un des nombreux événements du Forum urbain mondial de l'année. Le Forum couvrira un large éventail de thèmes fondamentaux qui se rapportent à tous les aspects de notre vie quotidienne : construction de la paix, gestion de l'eau, jeunesse, problématique du genre, patrimoine culturel, gouvernance, tourisme, migration, réduction de la pauvreté, etc. ¶

Khaled Abu-Hijle avec Brigitte Colin,
b.colin@unesco.org

Le point de vue des jeunes d'Asie

Le rapport du dernier Forum d'Asie sur la jeunesse (2003) résume les discussions entre les conférenciers invités et les jeunes participants autour de trois thèmes majeurs : la liberté d'expression, la technologie et l'éducation.

La liberté d'expression – catalyseur du changement

Les discussions ont porté sur la difficulté que rencontrent les étudiants et les jeunes asiatiques, en général, à exprimer librement leurs opinions dans leur société et en quoi cela affecte leur participation au sein de l'école, de l'université et de la société contemporaine. Les participants ont décidé de faire évoluer les attitudes parentales afin d'encourager les jeunes à participer pleinement aux discussions familiales ; de demander aux instituts de formation des maîtres, aux associations d'enseignants et aux ministères de l'Éducation d'introduire et de renforcer les politiques propices à la liberté d'expression dans les établissements d'enseignement, et d'inciter les médias à mieux rendre compte de l'opinion de la jeunesse dans la couverture des affaires et des événements, en particulier (mais pas exclusivement) ceux qui ont des conséquences directes sur la vie des jeunes.

La technologie – grand facteur d'égalisation ou de division ?

Les discussions ont porté sur l'inégalité d'accès aux TIC pour les jeunes et sur le fossé qui se creuse au niveau du savoir entre ceux qui ont accès aux TIC et ceux qui en sont privés. Ce fossé a été clairement démontré par les participants qui ont résolu de continuer à faire pression sur les gouvernements pour adopter des politiques en faveur de l'accès aux TIC. Ce facteur a été jugé déterminant pour promouvoir les sociétés du savoir, démocratiser les connaissances et l'accès au savoir. Les gouvernements devraient aussi prendre en considération de manière urgente les autres facteurs qui limitent l'accès aux TIC, tels que la formation, la langue, la censure...

Éducation – développement intellectuel durable

À l'issue de discussions variées ayant soulevé plusieurs questions auxquelles sont confrontés les systèmes éducatifs de la région, les participants ont résolu de continuer à faire pression sur les gouvernements et les prestataires de l'enseignement privé afin de s'assurer que les enseignants soient qualifiés et à jour au niveau de l'enseignement et de la recherche. Ils ont demandé aux gouvernements de revoir d'urgence leurs programmes de bourses et autres subventions, afin d'améliorer l'accès à l'éducation pour les étudiants pauvres et de veiller à ce que la pensée créative et le débat (et pas seulement les connaissances techniques) soient encouragés à tous les niveaux.

Les représentants des pays se sont engagés à travailler avec les organisations de la jeunesse de leurs pays et de la région pour atteindre ces objectifs. ¶

Malama Meleisea, m.meleisea@unesco.org

➡ Vient de paraître : Plurilinguisme sur le Net

La Revue électronique *International Journal on Multicultural Societies (IJMS)* vient de publier un numéro thématique sur l'usage des langues dans le cyberspace.

Ce numéro aborde un aspect de l'usage linguistique qui est de plus en plus pertinent pour la communication et, en même temps, moins sujet à l'intervention de l'État : l'Internet. Les articles présentent les conclusions d'un projet international de recherche sociolinguistique concernant le plurilinguisme sur le réseau Internet, mené en étroite coopération avec le projet B@bel. Rédactrice du numéro : Sue Wright, Université d'Aston, Birmingham (Royaume-Uni). ¶

Paul de Guchteneire, p.deguchteneire@unesco.org
www.unesco.org/shs/migration

Dossier

Démocratie



« Nous croyons fermement à la dimension universelle des principes démocratiques. Nous croyons à l'attachement des individus et de la société civile à ces principes de la démocratie qui sont source d'une liberté positive. »

« J'espère vivement qu'à travers nos efforts conjoints, le Centre de Byblos deviendra un phare de recherches progressives et de débats passionnés. Et qu'au fil du temps, le Centre agira comme catalyseur de transformations sociales internationales permettant la création d'un monde plus démocratique et donc plus juste. »

Koïchiro Matsuura,
Directeur général de l'UNESCO



© ICHS, Byblos

Le Centre international des sciences de l'homme de Byblos (Liban).

Le Centre international des sciences de l'homme de Byblos (Liban) met en application la stratégie internationale de l'UNESCO pour la démocratie, lancée en octobre 2003. Le Centre travaille en étroite collaboration avec le Panel international sur la démocratie et le développement pour promouvoir les recherches analytiques et empiriques sur la démocratie et les processus de démocratisation, notamment dans les sociétés post-conflit.

➔ **Le Panel international sur la démocratie et le développement (PIDD)**

Le Panel international sur la démocratie et le développement a été créé par l'UNESCO en 1998 dans le but d'analyser les liens entre la démocratie et le développement et faire des recommandations qui guideront l'UNESCO dans ses programmes futurs sur la démocratie. Le PIDD, présidé par M. Boutros Boutros-Ghali, est composé de seize personnalités internationales. En 2002, le PIDD a publié un rapport intitulé *L'interaction entre la démocratie et le développement*. Les recommandations qui y sont faites serviront de guide pour la mise en œuvre du programme international sur la démocratie de l'UNESCO. ¶

➔ **Le Centre international des sciences de l'homme (CISH)**

Établi en 1999 par un accord entre l'UNESCO et le Gouvernement du Liban, le Centre international des sciences de l'homme (CISH) est un institut international de recherche en sciences sociales. Situé à Byblos, Liban, le Centre jouit, par son statut, d'une totale autonomie dans ses travaux de recherche ainsi que de l'immunité diplomatique. L'objectif du centre est double : contribuer au développement des sciences sociales et humaines et promouvoir la culture de la paix. Outre la promotion de la coopération inter-régionale et internationale et le renforcement des capacités de recherche dans différentes régions, le Centre de Byblos cherche à promouvoir la recherche analytique comparative, à disséminer ses résultats et à encourager la création et le renforcement des réseaux d'institutions en sciences sociales. ¶

L'UNESCO et la démocratie : quelle stratégie ?

D'emblée, l'UNESCO a joué un rôle clé dans la promotion des valeurs et principes démocratiques. Son acte constitutif prône les idéaux démocratiques de justice, de liberté, d'égalité et de solidarité, où il voit les piliers sur lesquels bâtir la paix. De fait, le préambule rattache directement « la grande et terrible guerre » de 1939-1945 au « reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine ». L'accomplissement des idéaux démocratiques demeure donc au cœur des actions menées par l'UNESCO.

Après avoir centré son travail sur l'analyse théorique des principes de la démocratie, l'UNESCO a développé, en 2002-2003, une nouvelle stratégie pour un programme international sur la démocratie. Cette stratégie est coordonnée par le Centre international des sciences de l'homme de Byblos (« Centre de Byblos »), en coopération étroite avec le Panel international sur la démocratie et le développement (PIDD).

Le programme, dont le thème général est « démocratie, culture et paix », comprend trois axes d'action : stimuler la recherche analytique comparée ; organiser des dialogues internationaux sur l'avenir de la démocratie ; et soutenir la démocratie dans les sociétés qui sortent d'un conflit.

Stimuler la recherche analytique comparée

La création de connaissances nouvelles par la conduite de recherches empiriques analytiques et le renforcement des capacités est dorénavant coordonnée par le Centre de Byblos. Le premier programme de travail sera axé sur la démocratie et ses rapports avec la culture, l'idée étant de tester, par des travaux de recherches empiriques comparées, des hypothèses concernant les déterminants de la démocratie en vue d'en analyser la compatibilité avec la volonté des populations appartenant à des traditions culturelles diverses. Ces études seront conduites sous forme d'enquêtes, de sondages d'opinion et d'analyses des médias.

Par la suite, le centre d'intérêt sera étendu aux rapports de la démocratie avec des thèmes comme l'ethnicité, la paix et le développement. Il s'agit de mieux comprendre les réalités de la démocratie dans le monde, et en particulier la façon dont les idéaux démocratiques sont interprétés et mis en pratique par les habitants des différentes régions.

Le Centre de Byblos aidera les États membres de l'UNESCO à développer les capacités de leurs chercheurs, jeunes en particulier, pour qu'ils puissent conduire des recherches empiriques sur la démocratie. Cette action comprendra :

- **Formation à la recherche :** Formation à la méthodologie de la recherche empirique et à la conduite d'études de cas.
- **Programme de direction de recherche** pour étudiants de troisième cycle et doctorants.

- **École d'automne de Byblos.** Le thème cette année est « Le néo-réalisme est-il confirmé par les faits ? Les théories de relations et de lois internationales sous l'impact de l'unilatéralisme ».

Organiser des dialogues sur le futur de la démocratie

Le Centre de Byblos procédera à une analyse prospective et mènera une action en faveur de dialogues internationaux en coopération avec le PIDD. Ces dialogues s'ancreront dans la réflexion et la recherche sur les normes, les valeurs et les idéaux démocratiques et sur leurs rapports avec les questions-clés de la mondialisation et du développement.


Ainsi, le Centre de Byblos et le PIDD organisent une série de conférences publiques. La première conférence a eu lieu à Beyrouth (Liban) sous le titre « Démocratie et paix » (juin 2003). Les prochaines conférences prévues auront pour thème : démocratie et justice sociale (2005), l'impact de la globalisation sur le développement démocratique (2006), les conditions juridiques du développement démocratique (2007), et démocratie et culture (2008).

Le volet « renforcement des capacités » fera partie intégrante des dialogues internationaux. Ainsi, des séminaires seront organisés avec, par exemple, des professeurs sur l'universalisation des principes démocratiques ; avec des décideurs pour susciter une éthique du commandement et de l'autorité au service d'une gouvernance démocratique ; avec les dirigeants d'entreprise pour étudier les rapports entre le développement économique et la démocratie ; avec des journalistes pour discuter du rôle de la communication dans un développement démocratique.

Soutenir la démocratie dans les sociétés qui sortent d'un conflit

Ce sont les lendemains immédiats des conflits entre ethnies et entre factions qui risquent d'être l'obstacle le plus redoutable à la mise en œuvre de la démocratie. À travers sa stratégie, l'UNESCO contribuera au rétablissement ou à l'établissement de la démocratie à travers un programme de recherches et de renforcement des capacités.

Il s'agit ici d'encourager la promotion de la démocratie par les communautés universitaires locales, qui mettront à profit les résultats des recherches analytiques produites par le Centre de Byblos et le débat suscité par le PIDD.

En mars de cette année, lors d'une réunion conjointe du comité scientifique du Centre de Byblos et du PIDD (voir p. 14), plusieurs recommandations ont été faites à l'UNESCO concernant trois pays post-conflit : l'Afghanistan, l'Iraq et la République démocratique du Congo. Les propositions incluent d'une part l'établissement de l'état des lieux des recherches entreprises sur la promotion de la démocratie dans les sociétés post-conflit et, d'autre part, des recherches sur la démocratie et la culture, l'accent étant mis particulièrement sur les défis posés par les traditions culturelles. ¶ 

Promouvoir la démocratie dans les sociétés post-conflit :

Comment promouvoir la démocratie dans les sociétés post-conflit ? Cette question a fait l'objet d'une conférence en avril 2004 au nouveau Centre de Byblos de l'UNESCO, à Beyrouth, Liban.

Beyrouth fut durant des décennies le symbole des douleurs, des contradictions et des conflits des peuples du Moyen Orient. Portant encore les traces de 15 années fratricides, cette capitale d'un pays qui abrite 17 communautés religieuses différentes, ne laisse personne indifférent par la complexité de son histoire et par les signes de sa volonté, omniprésente, de surmonter les blessures du passé. Aussi, ce n'est pas un hasard si le gouvernement libanais a accepté d'être l'hôte d'une institution, établie à l'initiative et avec le soutien de l'UNESCO, et dont la mission est de promouvoir la paix et la démocratie dans le monde : le Centre international des sciences humaines à Byblos (ci-après, Centre de Byblos).



Alain Caillé (à gauche) discutant avec Pierre Cornillon.

© UNESCO / Jeannette Blom

Le mot Byblos signifie en grec « le livre », et l'on attribue l'invention de l'alphabet à l'ancienne ville phénicienne qui porte ce nom. À une heure de route de Beyrouth, le Centre de Byblos vient d'être installé dans un immeuble historique mis à disposition par le gouvernement libanais, qui abritera chercheurs, conférences et centre de documentation. Du 7 au 9 mars 2004, le Centre a organisé une conférence réunissant le Panel international sur la démocratie et le développement, dirigé par l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali,¹ et des chercheurs en sciences sociales et humaines spécialisés dans des questions de démocratisation. Cette conférence a eu pour objectif de mettre en place le futur programme de travail du Centre de Byblos mais aussi d'examiner le processus de démocratisation dans trois pays dits en situation de post-conflit : l'Irak, l'Afghanistan et la République démocratique du Congo.

Lors de cette conférence, des experts, dont plusieurs étaient issus de ces trois pays, ont abordé des questions essentielles telles que : dans les sociétés post-conflit, comment peut-on surmonter le scepticisme vis-à-vis de l'État et du procès politique ? Quels sont les liens entre d'une part l'organisation sociale et les traditions culturelles et, d'autre part, la

démocratie ? Existe-t-il des cultures incompatibles avec les valeurs démocratiques ? Quel rôle peuvent avoir les Nations Unies et l'UNESCO dans les processus de démocratisation ?

La démocratie n'est pas un « archange »

D'après un des experts, William Maley, professeur à l'Université nationale d'Australie, la notion de démocratie a été sujette, depuis l'époque de Jean-Jacques Rousseau, à de nombreux malentendus. Des expressions comme « la volonté générale », « la volonté populaire » ou encore « la volonté du peuple » ont laissé une image idéalisée, mais peu conforme à la réalité, de ce que la démocratie peut garantir en tant que principe d'organisation de la société. Un peuple – quel que soit le niveau de sa tradition et de sa culture démocratique – est rarement uni, et rares sont les sujets sur lesquels il exprime un véritable accord. Un autre des experts de la conférence, Guy Hermet, directeur d'études à l'Institut des sciences politiques de Paris, nous rappelle que « la démocratie est un mode de gouvernement – pas un archange » pour souligner qu'on ne peut pas parler de la démocratie en général comme si elle relevait d'une essence ou d'une volonté unique et homogène. Aussi, certains experts se tiennent à une définition minimaliste en soutenant, comme William Maley, que la démocratie peut être tout au plus considérée comme « un type de mécanisme particulier de redevabilité à travers lequel les règles peuvent être ordonnancées de manière judicieuse. »

Au-delà des problèmes de définition, ces réflexions soulignent toute la difficulté, non seulement à définir et mettre en place un tel mécanisme dans un contexte historique, culturel et ethnique spécifique, mais aussi à obtenir l'adhésion d'un peuple aux valeurs démocratiques, a fortiori s'il a toujours connu des conflits, de la violence, des interventions étrangères, des humiliations et la misère qui s'ensuit.

« Il vaut mieux parler des démocraties que de la démocratie, non seulement parce que la démocratie moderne est multidimensionnelle et que ses diverses dimensions sont interdépendantes, mais aussi parce qu'il a existé bien d'autres types d'expression de l'aspiration démocratique que les formes politiques aujourd'hui dominantes. » Alain Caillé

1. Voir Newsletter SHS 01



Panel sur l'Irak
(de gauche à droite) :
Riyadh Aziz Hadi,
Wamidh Omar Nadhmi et
Carole O'Leary.

Le défi du consensus démocratique

Si l'idée de l'unité d'un peuple semble constituer une utopie, le défi serait d'arriver à ce qui est convenu d'appeler le *consensus démocratique* autour de certains principes démocratiques de base. Cependant, l'établissement d'un tel consensus se heurte souvent aux relations de pouvoir et aux modes d'organisation traditionnelles des sociétés concernées. Nasrine Abou-Bakr Gross, directrice du département des sciences sociales au National Centre for Policy Research à Kabul, nous rappelle que dans le cas de l'Afghanistan, une des caractéristiques du pays est la présence de tribus dont le processus de décision est construit sur le consensus des membres des conseils appelés *Shura* ou *Jirga*. La participation à ces conseils, qui règlent tous les aspects de la vie en société, est déterminée par l'âge de ses membres et transcende donc les différents niveaux sociaux. Rompre avec le processus de décision consensuel équivaldrait, d'après Nasrine Abou-Bakr Gross, à un suicide individuel et collectif.

L'importance de ce système explique une situation paradoxale dans l'histoire récente de la construction de la démocratie en Afghanistan. Au moment de la ratification de la nouvelle constitution, les représentants des différentes communautés réunis dans un grand conseil appelé *Loya Jirga*, étaient divisés en deux camps : les adeptes de l'instauration du système présidentiel proposé dans le projet soumis au vote et ceux qui étaient en faveur d'un renforcement du rôle du parlement. Au moment du vote, seuls ceux en faveur de l'adoption du projet en tant que tel, ont voté. Les autres membres du Conseil – pourtant partisans d'un renforcement du rôle du Parlement – se sont abstenus. Il a fallu plusieurs réunions de réconciliation pour arriver à une solution acceptable pour les deux groupes. Nasrine Abou-Bakr Gross décrit l'aboutissement de ces négociations : « Même la dernière action du *Loya Jirga* pour annoncer la ratification de la Constitution n'a pas eu lieu avec le compte des votes. Le président du *Loya Jirga* a demandé aux délégués de se lever pour donner leur ratification. Personne ne s'est préoccupé de compter les personnes restées assises. » Dans cet exemple, on est loin du vote individuel qui fait partie des principes d'organisation démocratique de base dans les pays occidentaux.

« On ne peut pas implanter la démocratie. Elle doit évoluer d'une manière indigène. »

Carole A. O'Leary

La démocratie ne peut être ni imposée, ni importée

Pour le professeur Mwayila Tshiyembe, directeur de l'Institut panafricain de géopolitique, « il est impossible d'imposer la démocratie à une société qui n'en veut pas. Chaque peuple s'améliore au contact des autres. On peut, tout en ayant ses propres particularités, s'inspirer de ce qui se passe de positif chez les autres. Mais on ne peut pas de but en blanc copier un modèle ou l'imposer par la force. Ça ne réussira jamais ». L'anthropologue Carole A. O'Leary, spécialiste dans les relations entre identité et politique dans le Moyen Orient, soutient ces propos : « Je rejetterais catégoriquement la notion que la démocratie peut être imposée. On ne peut pas l'imposer avec un fusil. On ne peut pas l'implanter. Elle doit évoluer d'une manière indigène. »

Pour les participants à la conférence, il n'existe pas non plus de système démocratique qui puisse devenir un modèle universel. Comme l'a souligné le professeur Riyadh Aziz Hadi du département des sciences politiques de l'Université de Bagdad, une constitution ne doit être « ni imposée, ni importée ».

« On ne peut trouver trace d'aucune société dans laquelle la démocratie existe sans innovation. »

Gul Rahman Quazi

Cultures et principes démocratiques

Il existe des systèmes démocratiques incompatibles avec certaines cultures, mais pas de cultures incompatibles avec les principes démocratiques. Le fait d'imposer un système politique qui ne tient pas compte du contexte culturel, historique, ethnique et linguistique, peut avoir des effets contre-productifs.



Panel sur l'Afghanistan
(de gauche à droite) :
William Maley,
Nasrine Abou-Bakr Gross,
Gul Rahman Quazi,
Werner Prohl.



Les experts congolais
Mwayila Tshiyembe
(à gauche) et **Mabilia**
Mantuba-Ngoma.

© UNESCO / Jeanette Blom

→ Professeur Tshiyembe explique comment la tentative de doter les pays africains d'institutions identiques à celles des pays occidentaux et d'instaurer par ce biais une démocratie qu'il caractérise de « formelle », a souvent conduit à l'échec. Notamment, le concept de l'État-nation est une invention occidentale qui, pour le professeur Tshiyembe, ne saurait être appliquée en Afrique : « Extrapolé à la réalité sociale congolaise, le modèle de l'État-nation est belligère à cause de son primat d'unification culturelle, d'homogénéisation ethnique et d'individualisation du corps social ».

Un système qui ne tient pas compte du contexte spécifique est ainsi en proie à une déstabilisation latente qui peut, à chaque moment, résulter en un renversement des rapports de force. Ceci explique comment un modèle démocratique qui n'est pas adapté aux réalités de la société peut produire sa propre violence.

« L'idée que certaines cultures sont incapables de démocratie constitue une insulte à l'humanité ».

Mabilia Mantuba-Ngoma

Pour autant, tous les participants à la conférence se sont accordés pour dire qu'il n'existe pas de culture qui soit incompatible avec la démocratie. Ainsi, le professeur Mabilia Mantuba-Ngoma, Coordinateur national de la Fondation Konrad Adenauer pour la République démocratique du Congo, réfute l'idée que certaines cultures seraient « incapables de démocratie » en soulignant que cette thèse constitue « une insulte à l'humanité ». D'après le professeur Tshiyembe, « chaque peuple démontre, à un moment donné de son évolution, la capacité de s'assumer et de créer un projet de société qui lui permet de fonctionner et d'avoir un destin commun. La démocratie est une capacité inhérente à l'histoire de l'humanité ».

Quel rôle pour le Centre de Byblos et pour la communauté internationale ?

Si l'on cherche un dénominateur commun pour caractériser la difficulté à consolider la démocratie dans les trois pays étudiés, c'est bien le défi d'inventer un projet démocratique commun et d'édifier une vraie culture démocratique, une société multiculturelle, multiethnique et multiconfessionnelle. La promotion de la recherche visant la définition et la mise en œuvre de politiques adaptées, l'élaboration d'études de cas et le renforcement des capacités de recherche locales sont quelques-uns des éléments-clés dans ce processus, sur lesquels les experts présents à la conférence ont invité le Centre de Byblos et l'UNESCO à travailler.

Au-delà de recommandations concrètes, la conférence a permis de mettre en évidence le fait que le processus de démocratisation des pays en situation post-conflit présuppose une démarche qui dépasse l'instauration d'élections libres et les opérations de maintien de paix menées par les Nations Unies. Il incombe à la communauté internationale et à chaque acteur impliqué de démontrer que la démocratie apporte la justice et constitue un garant de l'ensemble des droits fondamentaux pour chaque citoyen, faute de quoi tout discours sur la nécessité de démocratiser risque de passer pour de la rhétorique pure, recouvrant une réalité des rapports de force qui est loin des principes sur lesquels doit être fondé l'État de droit. ¶

Jeanette Blom, j.blom@unesco.org

« L'UNESCO est appelée à jouer un rôle primordial, non seulement pour que la diffusion d'une culture de la paix s'accompagne d'une culture de la démocratie, mais aussi pour faire de la légitimité démocratique et de la sécurité démocratique un nouveau principe du droit international ». Boutros Boutros-Ghali



Boutros Boutros-Ghali
(à gauche) en discussion
avec **Attiya Inayatullah**.

© UNESCO / Jeanette Blom

Formation à la citoyenneté et à la démocratie



© UNESCO / A. Vorontzoff

Pour en savoir plus

Lettres de Byblos

- **Numéro 1:** *Theories of Peace*. Harald MÜLLER. Byblos : ICHS, 2003. 37 p.
- **Numéro 2:** *Culture, Religion and Conflict*. Karin KNEISL. Byblos, ICHS, 2003. 95 p.
- **Numéro 3:** *Democracy and the Paradoxes of Cultural Diversity. Beyond the Veil of Difference*. Iliya HARIK. Byblos : ICHS, 2003. 48 p.
- **Numéro 4:** *Peaceful Co-existence in South Africa in the Millennium. A Review of Social Indicators in the 2002 Democracy Study*. Valerie MØLLER. Byblos : ICHS, 2004. 40 p.
- **Numéro 5:** *Ethno-Religious Conflict and Modes of its Regulation*. Tamirace FAKHOURY. Byblos : ICHS, 2004. 60 p.

L'interaction démocratie et développement

Boutros BOUTROS-GHALI (ed.), UNESCO. 416 p.
www.unesco.org/shs

Paix et démocratie : une prise de repères

Alain CAILLÉ. Introduction de Boutros BOUTROS-GHALI. UNESCO. 2004. 112 p.
www.unesco.org/shs

Démocratie : questions et réponses

David BEETHAM et Kevin BOYLE. Illustrations de PLANTU. Éditions UNESCO. 1995. 164 p.
www.unesco.org/publications

Démocratie et gouvernance mondiale : quelles régulations pour le XXI^e siècle?

C. ARTURI, C. MILANI, G. SOLINÍS. Éditions UNESCO / Karthala, 2003. 303 p. ISBN: 92-3-203902-8. ¶
www.unesco.org/publications

Selon le rapport mondial du PNUD sur le développement humain 2002, 12 pays de l'Afrique de l'Ouest dont le Sénégal, le Mali et le Burkina Faso sont classés « à faible développement humain » et font partie des pays les moins avancés (PMA).

La pauvreté y persiste en dépit des efforts sur le plan national et des moyens mobilisés au niveau des partenaires au développement. D'autre part, toujours d'après le même rapport, la vague de démocratisation des années 80 en Afrique a perdu de son élan et de nombreux pays retombent ou risquent de retomber dans l'autoritarisme. La démocratie et le développement demeurent donc des défis majeurs à relever.

Le projet « Formation aux Droits Humains, Citoyenneté et Démocratie locale au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso », constitue une contribution du Luxembourg et de l'UNESCO à la lutte contre la pauvreté à travers la consolidation du processus de décentralisation en cours, le renforcement de la démocratie participative et de la citoyenneté active. Un projet pilote UNESCO / DANIDA au Sénégal avait permis d'expérimenter de juillet 1999 à février 2002 une nouvelle approche qui consiste à former les élus locaux et des membres de la société civile à l'utilisation des droits humains, de la citoyenneté et de la démocratie locale comme outils d'analyse et de gestion du développement local. L'amélioration du niveau de conscience a suscité chez les élus locaux et responsables administratifs plus de transparence et de responsabilité. Et chez les populations locales cela a permis le rejet progressif des pratiques constitutives de violations de droits de l'homme, une meilleure participation citoyenne dans la gestion des affaires, un renforcement de leurs

capacités leur permettant de peser sur les décisions les concernant et des modifications de comportement.

Aujourd'hui, le projet va être étendu à d'autres régions du Sénégal (Dakar : Yeumbeul, Malika, Thiès, Louga, Matam et Saint-Louis), au Burkina Faso et au Mali. Ce projet « Droits de l'homme, Citoyenneté et Démocratie locale au Sénégal, Mali et Burkina Faso » est financé par le Luxembourg et sera exécuté par l'UNESCO en étroite coopération avec les Ministères en charge, dans les pays concernés, de la décentralisation, des collectivités locales et des associations des élus locaux.

Le projet porte sur la recherche-action et sur la formation des élus locaux et autres acteurs de développement.

Il s'agit précisément de :

- déterminer la situation de référence et définir les indicateurs de l'impact du projet dans chaque localité ;
- développer une expertise locale en matière de recherche et formation ;
- renforcer les capacités des élus locaux, des représentants de la société civile, des agents de l'administration locale et de développement dans les domaines de droits humains et du développement local afin de leur permettre d'exercer au mieux leurs responsabilités au niveau des collectivités locales ;
- mesurer l'impact des activités du projet, notamment l'évolution de la culture de responsabilité à la fois individuelle et collective ;
- institutionnaliser l'expérience auprès des Ministères chargés de la décentralisation, des collectivités locales et des associations des élus locaux, et à travers l'incorporation des résultats du projet dans des programmes de recherche et d'enseignement universitaire et de formation continue. ¶

Carrie Marias, c.marias@unesco.org

Un nouveau réseau de recherche pour l'Amérique latine

L'UNESCO a une longue tradition de recherche dans le domaine des droits de l'homme. Elle a publié de nombreux livres, dont les plus récents sont *Droits de l'homme : questions et réponses* (publié en une trentaine de langues) et *A Guide to Human Rights* (en anglais seulement). Et elle a dernièrement adopté une nouvelle stratégie de recherche.

Une des préoccupations principales de l'UNESCO dans le domaine des droits de l'homme est que sa recherche soit orientée vers la mise en place de politiques publiques, utile pour les acteurs concernés et en phase avec les priorités régionales. Aussi des réunions de consultation sont-elles organisées pour établir un programme de recherche et lancer la création de réseaux régionaux. L'implication active des différents partenaires devrait permettre d'accroître l'impact et la promotion du travail de recherche de l'UNESCO.

L'Amérique latine est une des régions prioritaires pour les années 2004-2005. Au début de cette année, plusieurs réunions avec les réseaux d'*Ombudspersons* (médiateurs) des pays andins et d'Amérique centrale ont eu lieu. Lors de ces réunions, M. Cifuentes Muñoz, Directeur de la Division des droits de l'homme de l'UNESCO et ancien *Ombudsperson* de Colombie, a proposé d'établir un réseau de recherche sur la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels en Amérique latine, en étroite collaboration avec les bureaux des *Ombudspersons*. Ces derniers ont approuvé cette idée et ont déjà sélectionné des équipes pour mener cette recherche dans leurs pays respectifs. Les pays participant à ce réseau sont la Bolivie, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, l'Honduras, le Nicaragua, le Panama, le Pérou, le Salvador, et le Venezuela.

➔ Les activités de recherche en droits de l'homme

La Division des droits de l'homme concentrera ses activités de recherche sur :

- L'élaboration et la clarification du contenu des droits entrant dans le champ de compétence de l'UNESCO,¹ notamment le « noyau dur » de ces droits, la nature des obligations étatiques, etc...
- L'étude des éléments pour l'élaboration d'un système de suivi et d'un système d'indicateurs.
- L'utilisation d'indicateurs pour aider les États, tout comme les acteurs nationaux ou internationaux dans le domaine des droits humains, à développer et améliorer les politiques publiques de mise en œuvre des droits humains. ¶



© UNESCO / E. Barrios

Un nouveau réseau sur les droits économiques, sociaux et culturels

L'objectif de ce réseau thématique est de renforcer la capacité des *Ombudspersons* à promouvoir la justice sociale et à combattre toutes les formes de discrimination. Les responsabilités dont sont investis les *Ombudspersons* et les organes similaires, ainsi que leur crédibilité et leur indépendance, permettent à ces institutions de jouer un rôle actif dans la promotion des droits économiques, sociaux et culturels.

Les résultats de la recherche et les informations fournies par le réseau serviront à établir une plate-forme d'action commune dans le but d'influencer les politiques publiques et les comportements privés qui empêchent la réalisation effective des droits économiques, sociaux et culturels. L'information fournie permettra aux *Ombudspersons* et aux organes similaires de promouvoir la mise en œuvre efficace des droits à travers les systèmes judiciaires, législatifs et administratifs.

La recherche identifiera les principaux obstacles à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels et les inégalités existantes dans les politiques publiques gouvernant la distribution des biens publics. Au niveau national, chaque *Ombudsperson* élaborera la meilleure stratégie possible pour que les droits soient davantage respectés et qu'ils bénéficient aux individus et aux groupes les plus vulnérables. Les informations collectées et les conclusions de la recherche alimenteront les rapports régionaux, tel que le rapport andin sur les droits de l'homme présenté par la Communauté andine des nations aux chefs d'États.

1. Ces droits sont : le droit à l'éducation ; la liberté d'opinion et d'expression, y compris le droit de chercher, recevoir et diffuser l'information ; le droit

de participer à la vie culturelle et le droit de bénéficier des progrès scientifiques et de ses applications.

Il a été décidé pendant les réunions, que le réseau fournira des informations et assurera la promotion de la recherche sur :

- Le système international et régional des droits économiques, sociaux et culturels, y compris la clarification de leur contenu, les obstacles à leur mise en œuvre, la nature des obligations étatiques, leur justiciabilité et le développement d'un système d'indicateurs ;
- Les systèmes constitutionnels législatifs et administratifs liés aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- Les mécanismes à la disposition des *Ombudspersons* pour promouvoir la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels ;
- Les cas ou les situations dans lesquels les actions menées par les *Ombudspersons* ont permis d'assurer la défense et la promotion de ces droits ;
- Les indicateurs pertinents par rapport aux actions menées par les *Ombudspersons* pour évaluer la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels et qui pourraient aussi être utilisés par les gouvernements ou d'autres autorités ;
- Les thèmes et problématiques devant être traités en priorité pour améliorer l'action des *Ombudspersons*.

Une attention particulière portée au droit à l'éducation

Le réseau de recherche se concentrera, en premier lieu, sur la mise en œuvre du droit à l'éducation. Ce droit, qui entre clairement dans le mandat de l'UNESCO, représente un enjeu important pour l'Amérique latine, notamment en ce qui concerne les groupes vulnérables.

Le droit à l'éducation incarne les principes d'indivisibilité et d'interdépendance de tous les droits de l'homme. L'éducation a des aspects civils, culturels, économiques, sociaux et politiques. Le droit à l'éducation peut être considéré comme un « droit-clé » puisqu'il permet le plein exercice et la pleine jouissance de tous les droits de l'homme.

Selon le cadre conceptuel élaboré par l'ancien Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, Katarina Tomaševski, les États ont l'obligation « ...de rendre l'éducation disponible, accessible, acceptable et adaptable ». Les principales problématiques à analyser sont alors les suivantes : le contenu normatif du droit à l'éducation, la nature des obligations qui en découlent, la non-discrimination et l'égal accès à l'éducation (d'un point de vue économique mais également selon une perspective de genre), les liens entre la pauvreté et l'éducation, la qualité de l'éducation et son adaptation à des communautés aux modes de vie spécifiques, le statut des enseignants, etc...

Un atelier sur le droit à l'éducation se tiendra pour les chercheurs du 16 au 18 juin à Quito (Équateur). Le droit à l'éducation y sera analysé selon une perspective internationale, régionale et nationale. Une attention particulière sera portée sur les aspects juridiques de ce droit ainsi que sur les politiques publiques dans le domaine de l'éducation. ¶

Yvonne Donders, y.donders@unesco.org

NAISSANCE D'UN RÉSEAU D'UNIVERSITÉS ARABES POUR LES DROITS DE L'HOMME

Quelque 35 représentants de Chaires UNESCO pour les droits de l'homme, de centres de recherche et d'organisations non gouvernementales de pays arabes se sont réunis au Caire (Égypte) les 24 et 25 avril 2004 pour discuter des modalités d'une coopération renforcée au sein de la communauté régionale pour la protection des droits humains. La réunion a été accueillie par la Chaire UNESCO de l'Université américaine du Caire et l'Université du Caire, en partenariat avec le Réseau *sur-Human Rights Network* et la Fondation des Nations Unies, et en coopération avec l'UNESCO.

En ouvrant la réunion, M. Boutros Boutros-Ghali, ancien Secrétaire général des Nations Unies et Président du nouveau Conseil national des droits de l'homme en Égypte, a souligné la corrélation et l'interdépendance entre la démocratie et les droits humains, et a rappelé la priorité croissante accordée aux aspects sécuritaires face au respect des droits de l'homme. Les participants ont partagé leurs expériences, discuté des problèmes auxquels ils sont confrontés dans leur travail quotidien et échangé leurs avis et leurs idées pour définir les

actions prioritaires à engager dans la région. Le besoin de contacts plus étroits et d'action concertée a abouti à une décision unanime visant à institutionnaliser la coopération entre chercheurs, éducateurs et militants des droits de l'homme au sein du monde arabe. Ainsi est né le Réseau des universités arabes pour l'éducation et la recherche sur les droits de l'homme. Le Réseau doit, entre autres, contribuer à intégrer l'enseignement des droits humains à tous les niveaux de l'éducation et dans toutes les disciplines, favoriser l'échange de maîtres assistants et de matériels éducatifs et d'informations, encourager la recherche sur ces droits et en diffuser les résultats. Un Comité de coordination élu par les participants a été chargé de s'occuper des formalités liées à l'immatriculation et au lancement du Réseau.

Il existe actuellement 57 Chaires UNESCO pour les droits de l'homme à travers le monde. Des renseignements sur ces Chaires sont disponibles sur le Web à l'adresse ci-dessous. ¶

Kostantinos Tararas et Vladimir Volodin, k.tararas@unesco.org
www.unesco.org/shs/chairs

La 48^e Commission de la condition de la femme

Lors de sa dernière session (1-12 mars 2004), la Commission de la condition de la femme s'est concentrée sur les deux thèmes prioritaires de l'année : l'égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion, à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits, et le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité des sexes.

Ces thèmes ont été – et restent – au cœur des activités de la Section de l'égalité des sexes et du développement (ESD) de l'UNESCO. Aussi Manisha Desai, a-t-elle représenté ESD dans le panel sur le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité des sexes. Elle a observé que la recherche et l'expérience scientifique montrent que, très souvent, l'importance accordée au rôle des hommes et des garçons se fait au détriment des femmes et des jeunes filles. En outre, il est souvent plus facile de trouver des ressources pour financer les projets concernant les hommes et les garçons plutôt que les femmes et les jeunes filles. Par conséquent, si l'accent est mis sur le rôle des hommes et des garçons, il est important de veiller à ce que cela se fasse en partenariat avec les femmes et les jeunes filles et non pas à leurs dépens.

Manisha Desai fait également observer que les politiques et les programmes doivent tenir compte du fait que l'égalité entre les sexes suppose la perte des privilèges masculins réels et perçus. Il faut donc intégrer des stratégies qui compensent cette perte par le bénéfice d'un autre capital socialement rémunérateur, comme la possibilité de s'engager pleinement dans des secteurs auparavant spécifiquement « féminins ».

L'objectif de la Commission pour l'an prochain sera : (1) L'évaluation et la mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Beijing et des documents récapitulatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale ; (2) Les enjeux et stratégies d'avenir pour l'avancement et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. ¶

Manisha Desai et Annali Kristiansen, a.kristiansen@unesco.org
www.unesco.org/shs/gender



© UNESCO / L. Leah

ÉTUDE DE CAS : LES JEUNES ADOLESCENTES

Une étude de cas intitulée « *Situation Analysis of the Needs of Out-of-School Adolescent Girls in Pakistan* » a été éditée et largement diffusée à l'intention des organismes et des instituts de politique et de recherche, ainsi que des écoles du Pakistan. Cette étude, coordonnée par le Bureau de l'UNESCO à Islamabad, afin d'explorer les options d'éducation et de formation des adolescentes, a reçu les éloges de l'atelier « *Policy Issues Concerning Out-of-School Adolescent Learning Needs* » tenu à Dhaka (Bangladesh) en mars 2004. ¶
Humala Khalid, humala.k@un.org.pk

ÉDUCATION NON FORMELLE EN SCIENCE

Dans le cadre du projet sous-régional « Briser le cycle de la pauvreté des femmes : rendre les adolescentes autonomes pour devenir des agents de la transformation sociale en Asie du Sud », un second atelier sur l'éducation non formelle en science et la vulgarisation scientifique s'est tenu à Islamabad du 19 au 22 février 2004. L'atelier s'est déroulé en présence de 18 participants du Bangladesh, d'Inde, du Népal et du Siège de l'UNESCO et de 18 experts pakistanais. ¶

Humala Khalid, humala.k@un.org.pk

JOURNALISME ET SPÉCIFICITÉS HOMMES-FEMMES

La *Pakistan Press Foundation* (PPF) et le Bureau de l'UNESCO à Islamabad ont coparrainé les 2004 *Gender in Journalism Awards* (Prix 2004 de la problématique du genre dans le journalisme). Le Prix a été décerné pour la première fois en 2003. Il comprend deux récompenses remises à des journalistes de la presse écrite au Pakistan. L'une est attribuée à un ou une journaliste pour « la qualité de reportage sensible aux différences entre les sexes », reconnaissant l'excellence et les pratiques exemplaires pour la couverture des questions relatives aux spécificités des deux sexes. L'autre est attribuée à une journaliste ayant traité un sujet de façon remarquable. Ce prix distingue les compétences et les contributions des femmes au journalisme. Celles-ci peuvent servir de modèle aux femmes qui débutent dans la profession ou envisagent de le faire. Un panel de huit juges – journalistes et professionnels des médias – a sélectionné les entrées gagnantes qui ont été rédigées en anglais, urdu ou sindhi. ¶

Humala Khalid, humala.k@un.org.pk

Éradication de la pauvreté dans la perspective des droits humains

Le lieu est l'île de Gorée, au Sénégal. La date: du 30 mars au 2 avril 2004. Une réunion de haut niveau sur « *Le renforcement des capacités communautaires dans une perspective de droit et d'égalité sociale* » a rassemblé des participants du Sénégal (pays hôte), du Niger, du Mali et du Burkina Faso à l'Institut GORIN pour discuter d'un des problèmes les plus persistants du continent africain: la pauvreté.

Les participants ont discuté des résultats du projet de l'UNESCO: « *Renforcement des capacités communautaires pour assurer la viabilité des projets* », qui a été entrepris au Mali et au Niger. Ils ont souligné l'importance d'établir un lien entre ce projet conceptuel et le projet opérationnel de l'UNESCO « *Contribution à l'éradication de la pauvreté et au renforcement de la sécurité humaine au Burkina Faso, au Mali et au Niger* ».

Par le biais de ce projet, l'UNESCO a lancé un processus consolidé ayant ouvert la voie à la formulation d'un concept de pauvreté qui voit dans ce « phénomène » une violation des droits humains. Le Mali et le Niger ont été choisis comme pays pilotes pour étudier la manière de combler le fossé entre la communication (théorie) et les aspects opérationnels (pratique).



© UNESCO / D. Roger

La discussion a été alimentée par les préoccupations suivantes: la clarification et la communication du concept de pauvreté en tant que violation des droits humains; l'identification du cadre juridique existant au niveau national et international pour mieux intégrer les droits de l'homme dans les stratégies de réduction de la pauvreté; comment le rendre opérationnel dans la perspective ouest-africaine et quels sont les défis opérationnels et les implications.

L'un des résultats du projet a été la création de comités nationaux de suivi au Mali et au Niger par les autorités nationales de ces deux pays afin de prendre la pleine responsabilité dans la réflexion, la défense et la mise en application du concept de pauvreté en tant que violation des droits de l'homme au niveau national.

Encouragé par la réussite du projet, le Sénégal a aussi créé un comité national sous les auspices du Ministre des Droits de l'homme. Les participants ont demandé à l'UNESCO de soutenir leurs comités nationaux au moyen de publications, de documents et de subventions, et d'aider les pays qui le souhaitent à associer la dimension des droits humains dans leurs stratégies d'éradication de la pauvreté. ¶

Khaled Abu-Hijle avec Chifa Tekaya et Moufida Goucha, c.tekaya@unesco.org

ÉGALITÉ DES SEXES – BRISER LE MOULE

En mars 2004, le thème des débats de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme, à New York, était: « *La contribution des hommes et des garçons au processus d'égalité des sexes* ». Dans ce contexte et sur un mode participatif, le Bureau de l'UNESCO à Islamabad a lancé un nouveau projet: « *Comment les hommes et les garçons peuvent-ils soutenir la recherche de l'égalité entre les sexes au Pakistan* ».

Ce projet considère les hommes comme des partenaires essentiels dans la problématique de l'égalité des sexes. Il est mis en œuvre avec ROZAN, une ONG qui traite des problèmes de santé psychique, de sexe et de violence à l'égard des femmes et des enfants, en consultation avec le ministère pakistanais de la Promotion de la femme. Deux cents étudiants des beaux-arts, des départements de communication et de journalisme des universités provinciales et de l'École nationale des Arts ont présenté des créations visuelles et écrites lors d'une exposition organisée sur ce thème.

Des intellectuels, des activistes, des étudiants et des journalistes ont été vivement intéressés par cette exposition qui s'est tenue le 3 décembre 2003, parallèlement à un séminaire de sensibilisation à Islamabad. Les messages ont été transmis avec force et clarté. Une partie de l'exposition a été présentée à la réunion de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme, tenue à New York en mars 2004.

Le rapport du projet a été publié sous la forme d'un livret intitulé *Breaking the Mould – Men's Involvement in the Quest for Gender Equity*. Il montre qu'il faut poursuivre le travail et la réflexion sur la promotion de l'égalité des sexes en concevant des cours sur l'évolution des transformations sociales. Ce livret de 34 pages, illustré avec les œuvres réalisées par les étudiants, est très demandé – 500 exemplaires ont été distribués et 500 autres sont en cours d'impression avec le soutien de l'Agence suédoise de coopération au développement. ¶

Humala Khalid, humala.k@un.org.pk

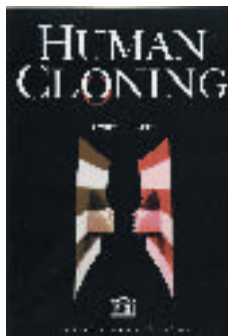
La Revue internationale des sciences sociales, Numéro 179 – mars 2004
Usages et effets du savoir. Articuler sciences sociales et politiques publiques

Au service des objectifs les plus divers, les États contemporains sont amenés à intervenir de manière de plus en plus fine dans le tissu de leurs sociétés. On souhaitera ainsi promouvoir la santé publique en luttant contre le tabagisme ou l'insécurité routière, concevoir des prestations sociales plus adaptées à la diversité des situations individuelles, promouvoir un « apprentissage tout au long de la vie » qui équipe les citoyens pour la « société du savoir », ouvrir les grandes options techniques à la participation démocratique. De telles interventions supposent à la fois une connaissance détaillée de l'état des sociétés et la capacité d'anticiper leurs réactions à d'hypothétiques dispositifs. Elles supposent, en d'autres termes, une mise en œuvre improbable des sciences sociales.

Improbable, parce que les sciences sociales sont souvent rétives à l'« instrumentalisation », et ont pour la conjurer des arguments épistémologiques sérieux. Improbable aussi en ce que les responsables de l'action publique sont souvent réticents à prendre en considération le temps et la logique propre de la démarche scientifique, sans parler de conclusions éventuellement gênantes.

Les articles réunis dans ce numéro offrent un panorama géographiquement et sectoriellement diversifié, des Philippines à l'Ouzbékistan et du Cameroun aux Pays-Bas, de l'utilisation du savoir dans les politiques sociales, de même qu'une analyse des obstacles qu'elle rencontre et des échecs sur lesquels elle peut déboucher. C'est par la compréhension de ces échecs que peuvent passer, inséparablement, une analyse scientifique plus précise du monde social et une amélioration des capacités d'action sur ses maux les plus criants. ¶

John Crowley, j.crowley@unesco.org
www.unesco.org/shs/issj



Clonage humain

Au moment de la session de printemps du Conseil exécutif de l'UNESCO, la Division de l'éthique des sciences et des technologies a publié *Le clonage humain – Questions éthiques*. Cette brochure de 20 pages présente une brève histoire du clonage, rend compte des avancées de la recherche sur le clonage des animaux, discute des questions éthiques sur le clonage humain et cherche à savoir si le clonage de recherche diffère du clonage reproductif. Des illustrations en couleur aident le lecteur à comprendre les processus scientifiques que suppose le clonage. La brochure a été traduite dans les cinq autres langues des Nations Unies et sera disponible d'ici peu.

Un document de 25 pages est également paru sous le titre « *Législation nationale sur le clonage humain reproductif et thérapeutique* ». Il donne une vue d'ensemble de la législation en vigueur, des directives et des opinions (de 48 pays) qui règlent les techniques de clonage à l'aide du matériel génétique humain. Ce document sera régulièrement mis à jour. ¶

Rôles masculins, masculinités et violence

Sous la direction de Ingeborg BREINES,
 Robert CONNELL, Ingrid EIDE.
 Éditions UNESCO (*Cultures de Paix*) 2004.
 ISBN 92-3-203745-9

Quels sont les liens entre, d'une part, les hommes et la masculinité et, d'autre part, la paix et la guerre ? Quels sont les meilleurs moyens de changer la perception traditionnelle de la masculinité pour la rendre plus favorable à la paix ? Quelles seraient les meilleures façons d'éduquer les garçons et les jeunes hommes pour qu'ils acceptent l'idée d'une culture de la paix ? Comment les stratégies de construction de la paix devraient-elles traiter les questions de masculinités ? La publication s'attaque à ces questions et à beaucoup d'autres à travers des études de cas de violence et de construction de la paix dans différentes régions du monde et à travers la recherche socio-économique des relations de la masculinité traditionnelle et le patriarcat. ¶





Où vont les valeurs ?

Sous la direction de Jérôme BINDÉ
Albin Michel / Éditions UNESCO,
2004, 503 p. ISBN 92-3-203946-X

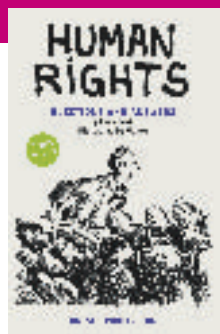
Une sélection des interventions aux *Entretiens et Dialogues du XXI^e siècle* fait l'objet de ce deuxième volume de la Collection Entretiens du XXI^e siècle (voir *Newsletter 04* de SHS). Parmi les auteurs prestigieux qui ont contribué à cette publication on peut citer Jean Baudrillard, Jacques Derrida, Meghnad Desai, Nadine Gordimer, Claude Hagège, Paul Kennedy, Michel Maffesoli, Gianni Vattimo...

En tout, 49 philosophes, historiens, scientifiques, sociologues et économistes qui discutent des dangers que nous confrontons aujourd'hui et ceux que nous devons affronter dans l'avenir.

Le danger n'est pas, malgré ce qu'en pensent certains, le choc des civilisations, mais plutôt l'absence de valeurs partagées.

Quelques titres de chapitre donneront un aperçu des différents thèmes abordés : « La mondialisation et la "troisième révolution industrielle" », « Vers le choc des valeurs ou l'hybridation des valeurs ? », « La culture est-elle menacée ? », « Le visage changeant du racisme ».

Cette anthologie de réflexion apporte des éléments de réponse à bon nombre de questions telles que : Au XXI^e siècle, assistera-t-on au crépuscule, au « choc » ou au grand métissage des valeurs ? À la création de nouvelles valeurs ? Seront-elles superficielles, éphémères, singulières, universelles ou spirituelles ? ¶



Droits de l'Homme – Questions et réponses

de Leah LEVIN, illustrations de Plantu.
4^e édition, 200 p., Publications UNESCO 2004.
ISBN 92-3-103942-3

Depuis 1981, lors de sa première parution, cet ouvrage a été traduit en une trentaine de langues. Cette 4^e édition (en anglais seulement à ce jour) a été révisée et mise à jour pour inclure les récentes évolutions des droits de l'homme.

Le livre est en deux parties : la première partie pose et répond à 113 questions sur la législation internationale des droits de l'homme, ce qui permet d'avoir une vue d'ensemble de la portée et du contenu du droit international en la matière, des procédures de contrôle de son application, des organisations et des institutions qui s'occupent de la défense des droits de l'homme, ainsi que des grands événements, des développements et des enjeux internationaux.

La seconde partie explique ce que signifient les trente articles de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Les notes consignées à la fin de l'ouvrage donnent un complément d'information sur les traités et les conventions, les dates de ratification, les sites Web, les références précises de publication des documents des Nations Unies, ainsi qu'un glossaire très utile des acronymes des Nations Unies et autres instances internationales. Les informations sur la protection des droits humains sont clairement expliquées à travers la description des diverses conventions et organisations chargées de les mettre en œuvre. ¶

www.unesco.org/publications



Burkina Faso – Migration et droits des travailleurs (1897-2003)

Titinga Frédéric PACERE. Khartala / UNESCO, 2004,
264 p. ISBN 92-3-203943-5

Cet ouvrage présente le travail de recherche que Pacere Titinga, homme de droit de renom, a mené à bien avec le soutien de l'UNESCO. Avant 1897, au début de la colonisation, la migration à l'intérieur du pays – et même d'une région à l'autre – était un phénomène inconnu.

L'auteur relate de façon détaillée et bien documentée cent ans de migration au Burkina Faso, avec des tableaux sur le nombre réel de Burkinabé ayant vécu et travaillé à l'étranger au fil des années. C'est là un bon ouvrage de référence sur les droits des travailleurs migrants. Il décrit en détail tous les obstacles au respect de ces droits et dénombre les possibilités de renforcer les droits des travailleurs migrants à tous les niveaux – national, régional et international.

La migration est devenue l'un des plus grands problèmes du temps présent. Elle touche chaque continent et chaque pays qui procure ou reçoit des travailleurs migrants et a un impact sur la stabilité de tous ces pays, quel que soit leur niveau de développement. ¶

www.unesco.org/publishing

JUN

8-9 juin : Conférence internationale sur la tolérance et les droits de l'homme et la lutte contre la discrimination et la xénophobie. Tbilisi, Georgie (s.lazarev@unesco.org)

14 juin : Séance des *Entretiens du XXI^e siècle* sur le thème : « Peut-on maîtriser la pandémie du Sida ? Prospective, éducation, prévention. » UNESCO, Paris. (j.binde@unesco.org)

16-18 juin : Atelier du réseau de recherche des médiateurs latino-américains et d'autres organes similaires sur le droit à l'éducation. Quito, Équateur. (y.donders@unesco.org)

24-25 juin : Troisième réunion du Comité inter-institutions des Nations Unies sur la bioéthique. UNESCO, Paris. (s.colombo@unesco.org)

JUILLET

2-5 juillet : Réunion entre le Bureau du Comité inter-gouvernemental de MOST et le Comité de conseil scientifique. UNESCO, Paris. (c.von-furstenberg@unesco.org)

7 juillet : Réunion entre le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIB) et le groupe de rédaction du Comité international de bioéthique (CIB). UNESCO, Paris. (s.colombo@unesco.org)

9-10 juillet : Réunion d'experts afin de définir les dix points du Plan d'action pour la coalition internationale des villes unies contre le racisme en Europe. Nuremberg, Allemagne. (a.moussa-iyeh@unesco.org)

27-28 juillet : Séance des *Dialogues du XXI^e siècle* sur le thème : « Construire les sociétés du savoir ». Séoul, République de Corée. (j.binde@unesco.org)

AOÛT

23-24 août : Onzième séance du Comité international de bioéthique (CIB). UNESCO, Paris. (s.colombo@unesco.org)

SEPTEMBRE

5-8 septembre : La gouvernance urbaine pour une transformation urbaine (48^e Congrès mondial de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires). Oslo, Norvège. (g.solinis@unesco.org)

13 septembre : *L'Éthique autour du monde* – conférence itinérante sur : « L'instrument universel » ainsi que l'ouverture du Centre de documentation de bioéthique. Vilnius, Lituanie. (s.colombo@unesco.org)

13-17 septembre : Deuxième Forum urbain mondial (UN-Habitat), organisé dans le cadre du Forum universel des cultures (Barcelone 2004). Voir le web pour la liste des tables rondes organisées par l'UNESCO. Barcelone, Espagne. Coordination / information : (g.solinis@unesco.org)

15 septembre : *L'éthique autour du monde* conférence itinérante – « L'instrument universel ». Ankara, Turquie. (j.tort@unesco.org)

16-17 septembre : Réunion du Jury international du Prix UNESCO de l'éducation pour les droits de l'homme. UNESCO, Paris. (i.zoubenko@unesco.org)

17-18 septembre : Réunion du Groupe d'experts sur le principe de précaution. UNESCO, Paris. (s.scholze@unesco.org)

23-24 septembre : Groupe de travail sur l'éthique de l'environnement. UNESCO, Paris. (j.tort@unesco.org)

FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME À NANTES

Près de 1000 participants issus de 80 pays différents – Experts, représentants d'États et d'ONG, militants – se sont rendu au Forum mondial des droits de l'homme, qui s'est déroulé à Nantes du 16 au 19 mai 2004. Ce Forum, qui fut une effervescence de débats, tables rondes, concerts et expositions, fera l'objet du dossier du prochain numéro de la *Newsletter*.



1



2



© UNESCO / Aude Perrier

1. Kari Tapiola, directeur exécutif du Secteur des normes, principes et droits fondamentaux de l'Organisation internationale du travail, étaient parmi les orateurs de la séance d'ouverture.

2. Michel Toubiana, président de la Ligue des droits de l'homme, s'adresse au public lors de la cérémonie d'ouverture.

3. Panel d'experts sur le thème « Droits de l'homme et terrorisme. »

4. Visite guidée de l'exposition de « Textures » par le Commissaire. Cette exposition réalisée par des artisans béninois met en scène l'histoire de la traite négrière.



3



4

PHOTOS © UNESCO / Philippe Clairé